

LE PROJET

Le Château du Castellàs à Uchaux

« Classé Monument historique depuis 1994 »

Perchées sur un promontoire du massif d'Uchaux, les ruines du château du Castellàs, constituent l'une des pièces majeures du patrimoine de la commune. Dans l'écrin de verdure de la forêt méditerranéenne, la silhouette massive du château domine la plaine environnante et l'ancien tracé de la Via Agrippa.

Si rien ne permet d'affirmer que le site était occupé dès l'époque romaine, on peut penser que le château, tel que nous le voyons aujourd'hui, a succédé à un castrum médiéval avec son village et sa chapelle. La chapelle Saint-Michel, petit bijou de l'art roman rural, est située un peu en contrebas.

Les vestiges les plus anciens du bâtiment actuel présentent les caractéristiques architecturales de l'art roman du XIIIème siècle : voûtes en berceau brisé, parements en moellons de moyen appareil, chaîne d'angle et encadrement en pierres de taille, archères, cheminées,...

Tous les corps du bâtiment sont adossés au mur d'enceinte et entourent une cour centrale. La courtine de forme pentagonale est percée d'archères cruciformes. Les bâtiments les plus remarquables sont le donjon et une grande salle de 32 mètres de long couverte d'une voûte en berceau brisé. D'autres vestiges dans l'angle sud - est du mur d'enceinte témoignent d'une extension dont le château aurait bénéficié au XIVème siècle.

Tout au long de l'Histoire le château a souvent changé de propriétaires jusqu'à 1984 où il fut cédé à la commune.



Courtine



Haut : Vue d'Ensemble Sud

Bas Gauche : Intérieur de la grande salle

Bas Droite : Vue aérienne Castellàs et Chapelle Saint-Michel

Sont envisagés, pour cette première phase, des travaux d'urgence sur le corps de garde, la courtine sud, la aula* et le donjon :

- ❖ Travaux de consolidation des maçonneries en façades extérieures
- ❖ Mise en sécurité des accès
- ❖ Etanchéité des terrasses pour la aula et le donjon

Montant des travaux éligibles	320 674 € HT
Durée	8 à 9 mois
Période	Septembre/Octobre 2015

* aula : pièce d'apparat qui sert de salle de réception

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir, la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

La Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation.

3 moyens d'actions :

- ❖ **Le label** : sous certaines conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique
- ❖ **La souscription publique** : Elle permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif
- ❖ **La subvention** : Liée au succès des souscriptions, elle constitue un outil supplémentaire permettant de soutenir collectivités et associations.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et environ 60 salariés.

La Délégation Paca, depuis 2002 :

- ❖ 351 projets publics
- ❖ 2 200 000 € de dons collectés
- ❖ 17 900 000 € de travaux dans la région
- ❖ 2 400 emplois sauvegardés ou créés

BON DE SOUSCRIPTION

✓ Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration du Château du Castellat (code projet 32487) et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Château du Castellat - Uchaux ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.

NOM OU SOCIETE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

EMAIL :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune

OU de l'Impôt sur les Sociétés.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

- OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. **Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse mentionnée ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt. Ce bulletin de souscription est un bulletin d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.



COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Remplissez le bon de souscription ci-contre et renvoyez-le-nous accompagné de votre règlement

Ou

Plus simple, plus rapide, plus sécurisé

- Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/32487

- Flashez ce QR code avec votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



web

L'installation d'une application QR code est nécessaire

CONTACT

Fondation du patrimoine PACA

Antenne de Marseille

Pour les départements 05,13, 83 et 84

Palais de la Bourse CS 21856

13 221 MARSEILLE Cedex 01

Tél : 04.91.39.56.70



Mail : pacamarseille@fondation-patrimoine.org

<http://www.fondation-patrimoine.org/fr/provence-alpes-cote-d-azur-21>



Haut : Vue aérienne Château du Castellat & Chapelle Saint-Michel
Bas : Donjon

Château du Castellat Uchaux

Vaucluse (84)

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt